**PROJET PEDAGOGIQUE 2023-24**

**impliquant des intervenants extérieurs
pour participer aux activités scolaires**

***Références règlementaires :*** *Articles D 551-1 et suivants du Code de l’Education – Décret N°2017-766 du 4 mai 2017*

*Circulaires n°92-196 du 3 juillet 1992 - N°2017-116 du 6 octobre 2017 et 2017-127 du 22 août 2017*

 ***En EPS, l’agrément est obligatoire dès la première séance d’apprentissage.***

**Inspection de l’Education nationale – Circonscription de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Ecole : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Classe : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Enseignant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Domaine disciplinaire : 🞏 E.P.S Activité ou thème du projet : Basket Ball**

|  |
| --- |
| **1/ Volet pédagogique** |
| **Lien avec les programmes****(Objectif ou champ d’apprentissage en EPS, ou autres compétences visées)**-Conduire et maitriser un affrontement collectif ou interindividuel : -Rechercher le gain de l’affrontement par des choix tactiques simples. -Adapter son jeu et ses actions aux adversaires et à ses partenaires. -Coordonner des actions motrices simples. -Se reconnaître attaquant/ défenseur et savoir changer de statut.-Coopérer pour attaquer et défendre. -Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée : -Combiner des actions simples : courir-lancer-marquer- Compétences sociales et civiques : Appliquer des règles de vie collective. Assumer les rôles sociaux (juge, arbitre, observateur). Respect des autres et fair-play. Respect du matériel. |
| **Description du projet – Contenus d’apprentissage**Le module d’apprentissage basket sera proposé aux élèves pendant 8 séances. Chaque séance se déroulera de la manière suivante : 1-Quelques minutes de passation de consignes et d’organisation en groupes. 2-Travail sous forme d’ateliers ludiques visant à découvrir ou améliorer des techniques : 1 atelier tir, 1 atelier passe, 1 atelier dribble. Mise en place de jeux visant de nouvelles acquisitions motrices (les échelles, passe à 10, relais dribble, le tour de France, la queue du chien…) 3-Temps de matchs. Des équipes de trois ou quatre sont constituées et s’affrontent. Les élèves qui ne jouent pas arbitrent, chronomètrent comptent les points. A l’issue du cycle les élèves devront avoir progressé en passe, tir et dribble. Ils devront aussi connaître les règles les plus simples du basket et pouvoir disputer un match en coopérant et en veillant à ce que chaque membre l’équipe participe. Dans ce but, la constitution de groupes de besoin pourra être envisagée. A d’autres moments, le tutorat dans certains ateliers pourra être mis en place.  |
| **Modalités prévues d’évaluation des compétences**En séance 7, une évaluation sera organisée. Les élèves seront observés dans chaque type d’atelier et évalués sur leur maitrise du tir, du dribble et des passes selon une grille d’observation. Ils seront aussi observés en situation de match afin d’observer leur implication, leur coopération et leur engagement dans l’action. Le respect des autres joueurs, et de l’arbitre, le respect des règles, feront partie des critères d’observation. |
| **Réinvestissement et interdisciplinarité**L’habileté motrice acquise pourra être réinvestie lors d’autres jeux collectifs avec ou sans ballon. Transversalité vers les mathématiques : calcul de moyennes, de réussites au tir, pourcentages…Compétences sociales et civiques : investissement de soi, persévérance, respect des autres joueurs et de l’arbitre, des règles du jeu. Respect du matériel. |

|  |
| --- |
| **2/ Pilotage et suivi des actions** |
| *Les circulaires règlementaires de référence précisent l’obligation d’une concertation entre l’enseignant et l’intervenant extérieur* |
| **Modalités de la concertation entre l’enseignant et l’intervenant**Une rencontre en amont a été prévue avec l’intervenant afin de convenir des modalités d’organisation du cycle. Concertation après chaque séance sur les évolutions à apporter en fonction des acquisitions et des savoir-faire non-acquis. |
| **Modalités d’organisation pédagogique (dispositif, répartition des élèves, sécurité…)**L’intervenant sera présent lors des séances 1, 3, 7. Les autres séances seront menées par l’enseignant(e). Le déroulement type se fera comme indiqué ci-dessus. Lors des séances sans intervenant, l’enseignante aura des fiches pédagogiques qui lui seront fournies et qu’elle se sera bien sûr appropriée. Le travail en petit groupe sera toujours privilégié (séparation de la classe en deux puis chaque demi-classe en 3 ateliers) afin que les élèves soient actifs au maximum. |
| **Rôle de l’enseignant**Dans la conduite du projet : Le but du cycle est aussi de permettre à l’enseignant de se former en profitant des conseils techniques de l’intervenant et des propositions d’activités à mettre en place Dans la conduite de la séance : l’enseignant(e) mènera la séance conjointement avec l’intervenant et **seule lors des séances 2,4 et 6.** | **Rôle de l’intervenant (apports spécifiques)**Dans la conduite du projet : L’intervenant formera l’enseignante en prodiguant des conseils techniques. Il impulsera et l’enseignante prendra le relais. Dans la conduite de la séance : il s’agit d’un véritable partenariat avec l’enseignant(e).  |

|  |
| --- |
| ***3/* Montage technique** |
| **Nb de séances** | Date début de cycle :Date fin de cycle :Lieu d’intervention : | Horaires : |
| avec intervenant | sans intervenant |
| 3 | 4 | Date(s) d’intervention : |
| **Enseignant :** (NOM Prénom)Niveau de classe : Nombre d’élèves :  | *Signature**enseignant* |
| **Intervenant:**(NOM Prénom)**🞏** Bénévole **🞏** Rémunéré  | *Signature**Intervenant*  |

***NB : Ce formulaire peut être utilement complété par tout document précisant les modalités d’organisation***

|  |  |
| --- | --- |
| **Directeur : autorisation d’intervention**Je soussigné **,** directeur de l’école mentionnée ci-dessus,autorise la(les) personne(s) désignée(s) ci-dessus à participer aux activités du projet d’intervention,Sous réserve : * de l’avis favorable de l’IEN
* de l’agrément de l’intervenant
* d’une convention pour les intervenants rémunérés

Date : …..…/…..…/…..… Signature et cachet de l’école : | **Avis de l’IEN sur le projet pédagogique****Observations éventuelles :****🞏 Favorable 🞏 Défavorable**Date : …..…/…..…/…..… Signature et cachet : |